

Objet -Enfants : Santé et Prévention

Mesdames, Messieurs,

Une action Nationale auprès de tous les établissements scolaires, dont celui de votre commune est actuellement en cours .

Ce courriel a pour objectif de vous en informer d'une part.

Nous invitons les parents, grands-parents, les élus, les enseignants, et toute personne soucieuse du bien-être des enfants à faire connaître cette action nationale lancée auprès des établissements scolaires et éventuellement à s'y associer.

En effet, à partir du 8 Novembre, les plus de 66 000 établissements scolaires, rectorats, DSDEN, services académiques de France (métropolitaine et DOM-TOM) auront reçu un courriel de la part de trente deux collectifs qui se sont unis.

Ce message contient :

- \* un rappel à la loi en vigueur sur le port du masque et le protocole sanitaire scolaire,
- \* des références à des documents juridiques et sanitaires officiels,
- \* une liste d'études scientifiques sur le port du masque - issues de grands journaux scientifiques, dont les plus récentes concluent soit à son inefficacité en population générale et à sa dangerosité, soit au mieux que l'efficacité du masque en population générale n'a jamais été démontrée.

Sachez que d'ores et déjà nous avons hélas constaté et sommes intervenus auprès de plusieurs établissements qui faisaient appliquer, en leur sein, différentes mesures illégales. Ils se basent sur un protocole obsolète qui contrevient dorénavant à la loi. Nous en appelons donc à la solidarité de tous pour informer chaque citoyen et protéger les libertés fondamentales de nos enfants par le respect de la loi !

Pour votre information expresse, la lettre d'opposition formelle au port du masque, les pièces annexes et les études sont consultables sur :

<https://www.parentsencolere.fr/actionnationale2022/> ou sur  
<https://www.oxygeneaquitaine.fr/actionnationale2022/>

D'autre part, il nous avons été informés que des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants appliquaient ces mêmes mesures illégales.

C'est pourquoi, Nous, associations, collectifs, parents, grands-parents et citoyens, dont le but est de défendre les libertés et les droits fondamentaux des enfants et des adolescents, vous signalons dès à présent notre ferme opposition à toute obligation relative à un protocole dit « sanitaire » au sein des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que depuis la loi du 30 juillet 2022, mettant fin au régime d'exception, tous décrets et autres textes de loi qui avaient permis l'imposition du port du masque, et de l'application de procédures d'isolement ou d'éviction (conditionnée par le résultat d'un test de dépistage et/ou par le statut vaccinal) ont été abrogés. Le protocole sanitaire actuellement en vigueur n'est qu'un ensemble de recommandations, comme celle de l'application de gel hydroalcoolique. Il existe d'ailleurs de multiples articles dénonçant la toxicité de ces produits qui pour certains ne sont pas aux normes européennes ! En aucun cas, il ne peut s'agir d'obligations.

Ainsi, nous vous rappelons également que les possibilités d'applications du protocole sanitaire en EAJE sont détaillées dans le document intitulé « COVID-19 - RECOMMANDATIONS SANITAIRES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » publié le 24 août 2022 disponible ici : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations-sanitaires-accueil-jeune-enfant-septembre-2022.pdf>.

En somme, Mesdames, Messieurs, comme évoqué plus haut, nous vous informons qu'actuellement les collectifs Parents en Colère et une trentaine d'associations et autres collectifs sont à l'origine d'une action nationale ayant pour but de rappeler les textes de lois en vigueur et notamment, le caractère non obligatoire et non contraignant du protocole dit « sanitaire ».

Nous avons entrepris cette action dans un but informatif afin d'éviter que les responsables et salariés de structures d'accueil des enfants, les chefs d'établissement scolaires, et les enseignants, ne se mettent dans l'illégalité par méconnaissance de ces textes.

Nous insistons et vous invitons à consulter le contenu du courriel que nous avons envoyé à partir du 8 novembre 2022 à tous les chefs d'établissements scolaires de France. Le texte et ses annexes sont disponibles ici : <https://www.parentsencolere.fr/actionnationale2022/> ou sur <https://www.oxygeneaquitaine.fr/actionnationale2022/>

Car dès lors, bien qu'ayant été avertis, si les responsables desdites structures et/ou leurs salariés persistent tout de même à imposer ce protocole (masque, gel hydroalcoolique, test, isolement, attestation sur l'honneur, preuve de résultat de test, etc. ), par quelque procédé que ce soit (courrier, courriel, ou message téléphonique adressé aux parents ou élèves, etc.), conditionnant l'accès à la structure d'accueil, cela sera immédiatement l'objet d'un signalement auprès du Procureur de la République.

Nous restons à votre disposition pour tout contact et renseignements complémentaires, et, nous vous remercions de l'attention et du soutien que vous apporterez à cette action.

Respectueusement tout en garantissant notre ferme détermination.

Signataires :

Bas les Masques en Normandie, Canteleu pour la Liberté l'Égalité et la Fraternité, Droit des Enfants 39, Enfance et Sourires 33, Évolution Citoyenne, Les Parents Normands, Libertés 07, Libertés 78, Liberté-Entraide-Morbihan, L'Union Fait La Force, Oxygène Aquitaine, Parents

Atterrés, Parents en Colère 21, Parents en Colère 41, Parents en Colère Loire, Parents en Colère Vosges, Parents en Colère Yvelines, Parents Pays de Redon, RéInfo Citoyens 91, Réseau Scolaire 15-21-71, Réveil Citoyen Redon, Scolarité Apaisée, Unic67.

Soutiens :

Almythie Cirque, De l'Humain dans les Idées, Les Masques Blancs Nantes, Nopass 24, Réinfo Liberté, Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux, Verity France.